

CONCOURS DE NOUVELLES

"UN MONDE RÉVÉ..."

**Du mardi 16 août
au mercredi 16 novembre 2022**

Médiathèque de Rambervillers

Place Emile DROUËL

88700 Rambervillers

Tél : 03 29 65 43 70

Mail : mediatheque@rambervillers.fr



LA VIE EN
VOSGES
le Département



Bulletin d'inscription
individuel



Bulletin d'inscription
collectif

Un évènement dans les Vosges

Notre Monde fait face à de multiples bouleversements : sanitaires, écologiques, économiques, sociétaux...

Les repères bougent, les cadres changent. Depuis toujours, l'Homme aime à imaginer, à se projeter, à inventer.

Et si nous rêvions le Monde autrement ?

Pour y répondre, le Conseil Départemental des Vosges propose un vaste programme d'animations, d'expositions et ateliers, auxquels vous êtes invités, en partenariat avec de nombreuses collectivités.

Article 1

La médiathèque de Rambervillers organise un concours de nouvelles ouvert à toutes et à tous.

La participation au concours est gratuite.

La nouvelle devra obligatoirement traiter du thème : « **Un monde rêvé...** ».

Toutes les interprétations du thème sont possibles.

Attention : le texte présenté doit respecter les caractéristiques d'une nouvelle : texte court, peu de personnages, chute surprenante.

Article 2

Le concours est ouvert à partir du mardi 16 août.

La date limite de dépôt est le mercredi 16 novembre 2022 inclus.

Article 3

Une seule nouvelle sera acceptée par participant. Elle sera rédigée en langue française. Les participants veilleront à assurer une orthographe convenable.

Une nouvelle peut être collective.

Cas particulier d'écoles qui participeraient à ce concours : 1 seule nouvelle par classe pourra concourir à ce concours ; elle pourra être illustrée par les élèves de la classe, mais sans présence de signatures, de noms, ou prénoms ou signes distinctifs.

Chaque participant respectera le nombre de mots selon sa catégorie.

1ère catégorie :

- **Jeunesse de 7 à 11 ans** (Texte de 70 à 500 mots)

2ème catégorie :

- **Adolescent de 12 à 17 ans** (Texte de 200 à 1 000 mots)

3ème catégorie :

- **Adulte 18 ans et plus** (Minimum 500 mots)

Le texte restera la propriété de son auteur. Le candidat s'engage à ne pas exiger de droit d'auteur en cas de publication de son texte. Les nouvelles ne seront pas retournées à leur auteur.

Les textes à caractère raciste, sexiste, diffamatoire ou tout simplement jugés irrecevables par le jury seront retirés de la compétition sans préavis.

Afin de respecter l'anonymat du candidat, aucune mention de nom, pseudonyme ne devra être écrite sur le texte de la nouvelle.

Article 4

La nouvelle sera à adresser à la Médiathèque de Rambervillers en mentionnant l'objet :

Concours de nouvelles « Un monde rêvé... ».

Soit par courrier postal : Médiathèque de Rambervillers

Place Emile DROUËL

88700 RAMBERVILLERS

Soit par courrier électronique : mediatheque@rambervillers.fr

Accompagnée obligatoirement du bulletin d'inscription, disponible à la Médiathèque ou à télécharger sur le site de la ville de Rambervillers : www.ville-rambervillers.fr/mediatheque/

Pour les textes collectifs, provenant d'un établissement scolaire, doivent être indiqués : le nom de représentant du groupe, le nombre de participants, le nom de l'établissement, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

Article 5

Les candidats dont les textes seront sélectionnés acceptent, sans aucune réserve, que leur nouvelle fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier ou internet.

Article 6

Le jury se réunira au cours de la première quinzaine de janvier 2023 pour choisir les textes primés dans chaque catégorie.

Prix Jeunesse

Prix Adolescent

Prix Adulte

Les textes primés qui seront lus lors de la « Nuit de la lecture », qui aura lieu entre le 17 et 21 janvier 2023.

Article 7

La remise des prix se déroulera lors de la « Nuit de la lecture », les lauréats et les participants seront contactés individuellement par téléphone ou par mail.

Article 8

Les membres du jury ainsi que leur famille ne sont pas autorisés à concourir.

Article 9

La participation au concours de nouvelles implique l'acceptation de ce règlement.